



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1 et 3.2

**Numéro de la demande :** 2015-0703  
**Demande :** Étiquettes nouvelles ou modifiées – augmentation ou diminution de la dose d'application  
Étiquettes nouvelles ou modifiées – calendrier d'application  
**Produit :** Herbicide Touchdown Total  
**Numéro d'homologation :** 28072  
**Matière active (m.a.) :** Glyphosate  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2522644

### But de la demande

Le but de cette demande est d'élargir le profil d'emploi de cette préparation commerciale pour y inclure le canola tolérant au glyphosate de deuxième génération pour la suppression des mauvaises herbes inscrites sur l'étiquette avec de nouvelles doses d'application.

### Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni évaluation environnementale n'était requise pour la présente demande.

### Évaluations sanitaires

On ne prévoit pas que l'utilisation de l'herbicide Touchdown Total sur du canola tolérant au glyphosate de deuxième génération causera une exposition professionnelle ou occasionnelle possible au-delà de celle qui est homologuée suite à l'emploi du glyphosate. Il ne devrait pas y avoir de risque préoccupant pour la santé quand les travailleurs suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de cet herbicide et portent les pièces de l'équipement de protection individuelle énumérées sur l'étiquette.

Le demandeur a transmis des données sur les résidus d'essais en conditions réelles menés au Canada et aux États-Unis pour appuyer l'utilisation au Canada de l'herbicide Touchdown Total sur du canola tolérant au glyphosate de deuxième génération. Le glyphosate (présent sous forme de sel de potassium) a été appliqué en prélevée sur du canola de la variété DP-Ø73496-4 (aussi connu sous le nom de canola Optimum Gly) à une dose de 1,7 à 1,8 kg é.a./ha, ce qui a été suivi d'un ou deux traitements en postlevée à la dose combinée de 1,8 à 1,9 kg é.a./ha. Le canola a été récolté selon le mode d'emploi de l'étiquette. De plus, on a réévalué une étude sur la transformation de canola de la variété DP-Ø73496-4 traité pour établir le potentiel de concentration des résidus de glyphosate dans les denrées transformées. On ne prévoit pas d'augmentation de l'exposition par le régime alimentaire au glyphosate. Les résidus de

glyphosate et les métabolites *N*-acétylglyphosate, *N*-acétyl AMPA et AMPA sur le colza (canola) seront englobés par la LMR fixée de 20 ppm. À la LMR proposée, ces résidus ne poseront pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

### Évaluation de la valeur

L'herbicide Touchdown Total est actuellement homologué pour un traitement en postlevée du canola tolérant au glyphosate (aussi connu sous le nom de canola Optimum Gly) au stade de 0 à 6 feuilles à une dose de 0,6 à 1,35 L/ha. L'ajout du canola tolérant au glyphosate de deuxième génération (aussi connu sous le nom de canola) permettra l'application de l'herbicide Touchdown Total pendant une période étendue de temps, c'est-à-dire de l'émergence au stade de la première floraison, avec une dose d'application plus élevée jusqu'à 1 800 g é.a./ha pour lutter contre un large spectre de mauvaises herbes.

Les informations sur la valeur transmises démontraient que le canola tolérant au glyphosate de deuxième génération devrait bénéficier d'une marge adéquate de sécurité lorsque l'herbicide Touchdown Total est appliqué selon le mode d'emploi de son étiquette. Les renseignements sur la valeur incluaient des données provenant de 26 essais en conditions réelles menés en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan, au Dakota du Nord et dans l'État de Washington en 2010 et en 2013.

### Conclusion

L'ARLA a examiné les renseignements fournis à l'appui de l'herbicide Touchdown Total et les a jugés suffisants pour élargir le profil d'emploi de cette préparation commerciale afin d'y inclure le canola tolérant au glyphosate de deuxième génération.

### Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2507897	2014, Biological assessment dossier for crop response in canola containing event DP Ø73496-4 (Optimum Gly) glyphosate-tolerant trait – Canada. DACO: 10.1, 10.3.1, and 10.3.2(A).
2507901	2015, Magnitude and decline of glyphosate related residues in seed of genetically modified dp-ø73496-4 canola following applications of touchdown total® herbicide - united states and canada locations, season 2013, DACO: 7.4.1,7.4.2
2507902	2015, Magnitude and decline of glyphosate related residues in seed of genetically modified dp-ø73496-4 canola following applications of touchdown total® herbicide - united states and canada locations, season 2013, DACO: 7.4.1,7.4.2

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2507903	2015, Magnitude and decline of glyphosate related residues in seed of genetically modified dp-ø73496-4 canola following applications of touchdown total® herbicide - united states and canada locations, season 2013, DACO: 7.4.1,7.4.2
2507899	2013, Magnitude and decline of glyphosate related residues in forage and seed of genetically modified canola event dp- ø73496-4 and magnitude of glyphosate related residues in canola event dp- ø73496-4 seed process fractions following applications of touchdown total® herbicide - locations in the united states and canada, season 2009, DACO: 7.4.5
2507900	2013, Magnitude and decline of glyphosate related residues in forage and seed of genetically modified canola event dp- ø73496-4 and magnitude of glyphosate related residues in canola event dp- 73496-4 seed process fractions following applications of touchdown total® herbicide - locations in the united states and canada, season 2009, DACO: 7.4.5

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.